

5.6.72

Tokyo, le 5 juin 1973

653.4. - JR/bh

ad J/mb

Au Secrétariat du
Fonds national suisse de
la recherche scientifique
Wildhainweg 20

3000 Berne

A l'attention de Monsieur P. Fricker
Secrétaire général

Monsieur le Secrétaire général,

Je vous remercie de votre lettre du 25 avril 1973, qui a retenu toute mon attention et à laquelle je ne pouvais répondre avant d'avoir obtenu certains des renseignements qui suivent.

Les informations que vous m'avez aimablement communiquées montrent qu'en 1972 21 chercheurs japonais bénéficiaient d'un support financier du Fonds national pour leur travail en Suisse, tandis que deux chercheurs suisses seulement bénéficiaient la même année d'une aide de votre institution pour leur travail au Japon. La "Japan Society for the Promotion of Science" (JSPS) ne supportait pour sa part cette année-là aucun chercheur suisse au Japon ni Japonais en Suisse.

Ces chiffres témoignent d'un déséquilibre plutôt défavorable à notre pays, tant il est vrai que, dans la plupart des cas, les échanges de chercheurs profitent plus à l'institution qui envoie qu'à celle qui reçoit. Ceci n'est peut-être pas entièrement vrai dans le contexte immédiat du groupe de recherche qui invite, mais se fait certainement sentir dans le cadre plus général des mouvements de chercheurs entre pays. L'exemple des nombreux scientifiques suisses qui se sont rendus aux Etats-Unis pour revenir ensuite dans notre pays est certainement probant à cet égard, et je suis persuadé qu'il existe au Japon aussi un certain nombre de centres ou de cellules d'excellence qui gagneraient à être connues en Suisse. Cette connaissance ne peut pas être acquise par la lecture de la littérature scientifique (une petite partie seulement des travaux sont produits en anglais) et la visite d'un congrès ne saurait évidemment pas remplacer le contact quotidien. A mon avis, le déséquilibre s'explique par le fait que la science japonaise est encore largement inconnue en Suisse et surtout parce que l'on s'imagine, à tort, que la barrière linguistique est infranchissable (l'anglais suffit pour des stages, à condition qu'il ne s'agisse pas d'études).

- 2 -

Les "bourses internationales pour chercheurs gradués" du Fonds national correspondent, me semble-t-il, assez bien aux conditions qui doivent être remplies pour que la JSPS accorde la réciprocité nécessaire. Il me semble, en fait, que les deux institutions - Fonds national et JSPS - ont chacune à disposition un "instrument" similaire et qu'il suffirait que les formes exactes de ces instruments soient harmonisées pour les rendre efficacement utilisables.

Ce qui m'amène à l'idée d'un accord entre les deux institutions. La JSPS a déjà conclu un accord de ce genre avec la "Royal Society" (GB) et vient d'en conclure un en avril 1973 avec le "Deutscher Akademischer Austauschdienst" (voir annexe); des accords similaires avec la France, l'URSS et la Pologne sont en préparation. Dans la plupart des cas, ces accords sont passés entre les institutions étrangères concernées et la JSPS, sous forme d'échanges de lettres; seule la France envisage un accord à l'échelon gouvernemental.

J'ai eu l'occasion de m'entretenir à nouveau très récemment avec le professeur Masao Yoshiki, "chief director", M. Kiyoshi Okano, "executive director" et M. Haruki Amatsuchi, directeur de la Division des bourses de la JSPS, au sujet de cette question des échanges avec la Suisse et d'un accord éventuel. L'attitude de mes interlocuteurs a été fort positive, en ce qui concerne le principe en tout cas. La JSPS désire non seulement supporter des chercheurs post-gradués faisant des stages de durée relativement longue (huit mois à un an) mais aussi des échanges de professeurs pour des périodes allant de deux semaines à trois mois (un-deux mois en moyenne). Ce dernier programme me semble intéressant aussi, car il permettrait à nos cercles scientifiques suisses d'établir ou de renforcer les contacts nécessaires avec les meilleurs milieux japonais sans pour cela trop interférer avec la fonction d'enseignement des professeurs. La JSPS est flexible en ce qui concerne l'attribution des obligations financières, les frais de voyage et/ou d'entretien (salaire, etc.) pouvant être mis à la charge de l'institution qui envoie ou de celle qui reçoit, à condition qu'il y ait réciprocité.

Le professeur Masao Yoshiki se rendra à Hambourg où il doit assister du 10 au 13 septembre prochain à un congrès scientifique, et il m'a dit qu'il serait d'accord de faire un détour par la Suisse, avant ou après le congrès. Il me semble que ce serait là une excellente occasion pour établir un contact direct entre les deux institutions et procéder à un échange de vues préliminaires. Au cas où cette idée vous conviendrait, je suggère que vous écriviez directement au professeur Yoshiki,

- 3 -

étant entendu que je suis prêt à intervenir dans la mesure où vous le jugerez nécessaire. La position ("chief director") du professeur Yoshiki n'a pas d'équivalent exact au Fonds national, mais vous pourrez voir sur le prospectus ci-joint qu'il occupe une fonction entre celle de président et celle d'"executive director". L'adresse est: "Japan Society for the Promotion of Science", 2-1-2, Hitotsubashi, Chiyoda-ku, Tokyo 101. Le professeur Yoshiki comprend et s'exprime bien en anglais.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir me faire part de vos observations concernant ce qui précède et m'informer au cas où vous inviteriez le professeur Yoshiki. Je vous saurais gré également de faire parvenir à ce dernier, soit directement ou par mon intermédiaire, une description des activités et de l'organisation du Fonds national, en anglais si possible. Je reste, pour ma part, à votre entière disposition pour toute information ou intervention que vous jugeriez nécessaire.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'assurance de ma considération distinguée.

J.-J. Rollard
Conseiller scientifique

Sig. Rollard

Annexes:

- 1) Lettre du "Deutscher Akademischer Austauschdienst" du 11.4.1973
- 2) Prospectus de la JSPS
- 3) JSPS Visiting Professors and Foreign Research Fellows 1959-1971

Copie est envoyée à :

- Direction des organisations internationales du DPF, Berne
- Division de la science et de la recherche, M. Hochstrasser, Berne
- Conseil suisse de la science, Berne.